

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE POLICE NORD VAUDOIS**

Chamblon - Cheseaux-Noréaz - Ependes,  
Mathod – Pomy – Suchy – Suscévaz - Treycovagnes  
Yverdon-les-Bains

**DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**Séance du 25 septembre 2024**

En vertu des dispositions de l'art. 113 de la Loi sur l'Exercice des Droits Politiques, le bureau du Conseil intercommunal porte à la connaissance des électrices et électeurs des Communes concernées, que celui-ci a :

- 1) Accepté à l'unanimité le préavis 04-2024, se rapportant au budget 2025, présenté par l'extrait du Compte 611.**
- 2) Accepté à l'unanimité le préavis 05-2024 sur le règlement des indemnités du CODIR et du Conseil intercommunal.**
- 3) Elu à l'unanimité comme membre du CODIR : Mme Natasa Djokic, pour la Commune de Treycovagnes**

Les électrices et électeurs peuvent obtenir les préavis ainsi que les textes de ces décisions sur le site Internet de Police Nord vaudois.

**Au nom du bureau du Conseil intercommunal de l'Association Police Nord vaudois :**

Le Président  
  
Pascal Wüthrich



La Secrétaire  
  
Malou Miéville